

# Politique de protections des données personnelles

# PARTNER

 informatique 

## TABLE DES MATIERES

---

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1. DEFINITIONS.....	4
ARTICLE 2. CHAMP D'APPLICATION .....	6
ARTICLE 3. PRINCIPES ESSENTIELS.....	7
ARTICLE 4. TRAITEMENT DES DONNEES SENSIBLES.....	9
ARTICLE 5. DUREE DE CONSERVATION .....	10
ARTICLE 6. VIOLATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	11
ARTICLE 7. TRAITEMENT PAR DES TIERS.....	12
ARTICLE 8. TRANSFERT DE DONNEES VERS DES PAYS TIERS.....	13
ARTICLE 9. DROIT DES PERSONNES CONCERNEES.....	14
ARTICLE 10. PROCEDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES .....	15
ARTICLE 11. RESPECT DE LA VIE PRIVEE PAR DEFAUT .....	16
ARTICLE 12. ANALYSE D'IMPACT .....	17
ARTICLE 13. REGISTRE DU TRAITEMENT DES DONNEES .....	18
ARTICLE 14. COOPERATION AVEC LES AUTORITES DE CONTROLE .....	19
ARTICLE 15. FORMATION.....	20
ARTICLE 16. AUDIT .....	21

## PREAMBULE

---

PARTNER INFORMATIQUE, société par actions simplifiée, au capital social de 204.000€, domiciliée 49, rue Ambroise Paré 71850 Charnay-Les-Macon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mâcon, procède au Traitement de Données à caractère personnel dans le cadre de son activité et conformément à la présente Politique.

La présente Politique a pour objet de présenter les mesures techniques et organisationnelles mises en place par PARTNER INFORMATIQUE pour garantir un niveau de protection élevé aux Données traitées, documenter sa conformité à la loi informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des données et informer les personnes physiques concernées sur la manière dont PARTNER INFORMATIQUE traite les Données à caractère personnel et sur les moyens dont elles disposent pour contrôler ce Traitement.

## ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes suivants utilisés dans la présente Politique, lorsqu'ils commencent par une majuscule, ont valeur contractuelle et doivent être interprétés comme suit :

**Client** : toute entité liée à PARTNER INFORMATIQUE. Un Client a toujours la qualité de Responsable de traitement pour les données opérées par PARTNER INFORMATIQUE à sa demande.

**Contrat** : désigne l'engagement contractuel, tel que le contrat ou les conditions générales acceptées par le Client pour bénéficier des prestations offertes par PARTNER INFORMATIQUE.

**Données à caractère personnel ou Données personnelles** : au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (voir notamment l'article 4) « *toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une personne physique identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.* »

**Données collectées** : toute donnée à caractère personnel pouvant s'avérer pertinente au regard des Finalités déterminées, telles que les fonctions, noms, prénoms, adresses postales, adresses électroniques, numéros de téléphone, login et mots de passe, universités, diplômes, types d'organisation, nom de l'organisation, intitulé du poste, données financières, adresse IP.

**Données sensibles** : au sens du Règlement (UE) 2016/679 (voir notamment le considérant 51) toutes les informations qui sont par nature particulièrement sensibles du point de vue des libertés et des droits fondamentaux méritent une protection spécifique, car le contexte dans lequel elles sont traitées pourrait engendrer des risques importants pour ces libertés et droits. Ces Données à caractère personnel devraient comprendre les Données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique. De telles Données à caractère personnel ne devraient pas faire l'objet d'un Traitement à moins que celui-ci ne soit autorisé dans des cas spécifiques prévus par le Règlement.

**Finalités de la collecte des Données à caractère personnel** : Lorsque PARTNER INFORMATIQUE est Sous-traitant c'est le Client Responsable du Traitement qui définit les Finalités du traitement. Lorsqu'PARTNER INFORMATIQUE traite en tant que Responsable du Traitement, les Données à caractère personnel sont généralement collectées pour les besoins de l'activité de PARTNER INFORMATIQUE. De plus, PARTNER INFORMATIQUE traite des Données à caractère personnel pour les fins décrites en annexe 2 à la présente Politique.

**Personne concernée** : personne physique identifiée ou identifiable à laquelle se rapporte les Données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

**Politique** : désigne le présent document applicable à toute Personne concernée par le Traitement (notamment Client, utilisateur, salariés, sous-traitant, partenaires, fournisseurs, prospects, etc.) concernant les Prestations fournies par PARTNER INFORMATIQUE.

**Prestations** : désigne les prestations fournies par PARTNER INFORMATIQUE dans les conditions visées au sein du Contrat et décrites en Annexe 1 à la présente Politique.

**Responsable du Traitement :** au sens du Règlement (UE) 2016/679, « *la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.* »

**Sous-traitant :** au sens du Règlement (UE) 2016/679, « *la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.* »

**Sous-traitant ultérieur :** lorsque le Sous-traitant a recours aux services d'un autre Sous-traitant pour réaliser le Traitement des Données du Responsable du Traitement, on parle alors de Sous-traitant ultérieur.

**Tiers :** au sens du Règlement (UE) 2016/679, « *une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont autorisées à traiter les données à caractère personnel.* »

**Traitement :** au sens du Règlement (UE) 2016/679, « *toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.* »

**Transfert de Données à caractère personnel :** transfert de données effectué par PARTNER INFORMATIQUE à un Tiers situé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Espace Économique Européen.

## ARTICLE 2. CHAMP D'APPLICATION

---

La présente Politique de protection des données s'applique à compter du 20 Novembre 2018.

La Politique s'applique dans le cas où PARTNER INFORMATIQUE est Responsable de Traitement et traite des Données à caractère personnel pour son compte ou dans le cas où PARTNER INFORMATIQUE est Sous-traitant et traite des Données pour le compte de ses Clients.

Il est précisé que PARTNER INFORMATIQUE agit en tant que Sous-traitant dans les situations dans lesquelles il traite des Données de ses Clients dans le cadre des Prestations qu'il réalise.

La présente Politique s'applique à toutes les infrastructures PARTNER INFORMATIQUE situées dans le territoire de l'Union européenne et dépendant de PARTNER INFORMATIQUE SAS (France).

## ARTICLE 3. PRINCIPES ESSENTIELS

### Article 1. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Responsable de Traitement :

#### a. Limitation des Finalités

Avant tout Traitement de Données à caractère personnel, PARTNER INFORMATIQUE doit s'assurer que ledit Traitement repose sur une Finalité déterminée, explicite et légitime pour laquelle les Données personnelles sont traitées.

#### b. Fondement juridique, licéité, loyauté, transparence

Lors du Traitement de Données à caractère personnel, PARTNER INFORMATIQUE doit s'assurer que le Traitement repose sur une base juridique.

Si le Traitement résulte de l'application d'un Contrat, il est alors considéré comme étant licite.

Si le Traitement ne résulte pas de l'application d'un Contrat, PARTNER INFORMATIQUE doit démontrer que le Traitement répond à un intérêt légitime. La Finalité du Traitement doit avoir un intérêt légitime pour PARTNER INFORMATIQUE au regard de son activité principale et ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes concernées.

Lorsque le Traitement ne répond pas aux conditions énoncées ci-dessus, PARTNER INFORMATIQUE doit demander le consentement préalable des personnes concernées en respectant les conditions cumulatives suivantes :

- Le consentement doit être donné par un acte positif clair (opt-in) ;
- Le consentement doit être donné librement ;
- Le consentement doit porter l'indication spécifique, éclairée et univoque de l'accord de la Personne concernée au Traitement des Données à caractère personnel.

#### c. Minimisation des Données

Le Traitement des Données à caractère personnel doit être strictement nécessaire à la Finalité initialement déterminée pour ce traitement.

#### d. Traitements ultérieurs compatibles

PARTNER INFORMATIQUE pourra réaliser des traitements ultérieurs sur les Données collectées à condition que ces traitements soient compatibles avec les Finalités pour lesquelles les Données ont été collectées initialement (recherches scientifiques, statistiques, etc.).

#### e. Exactitude / Qualité des Données

Au cours du cycle de vie des Données, PARTNER INFORMATIQUE doit s'assurer de l'exactitude et de l'actualisation desdites Données.

Le Client pourra exercer son droit de rectification pour mettre à jour ses Données personnelles.

f. Limitation de la conservation des Données

PARTNER INFORMATIQUE doit veiller à ne pas conserver les Données plus longtemps que nécessaire au regard des Finalités du traitement.

g. Mesures de sécurité / Intégrité et confidentialité

PARTNER INFORMATIQUE met en place des mesures de sécurité propres à sécuriser son environnement informatique contre le Traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts accidentels (selon le contexte chiffrement, mesures de traçabilité, contrôles d'accès, sauvegarde...)

**Article 2. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Sous-traitant :**

PARTNER INFORMATIQUE traite les Données personnelles conformément aux instructions de ses Clients. Compte tenu de la spécificité des Prestations fournies par PARTNER INFORMATIQUE, les actions valant instructions sont décrites en annexe 3 de la Politique.

PARTNER INFORMATIQUE traite les Données personnelles au nom de son Client, pour la Finalité décrite par le Client exclusivement, conformément au Contrat qui la lie à son Client, pour une durée qui ne peut pas être supérieure à celle prescrite par le Client.

Les Clients se sont engagés dans le Contrat à respecter la législation en vigueur.

**Article 3. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Sous-traitant ultérieur**

Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit en qualité de Sous-Traitant ultérieur, les dispositions de la présente Politique applicables à PARTNER INFORMATIQUE agissant en qualité de Sous-Traitant doivent s'interpréter comme s'appliquant *mutatis mutandis*.



## ARTICLE 4. TRAITEMENT DES DONNEES SENSIBLES

---

PARTNER INFORMATIQUE traite des Données à caractère personnel sensibles, dans des cas limités.

### 1. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Responsable de Traitement :

Dans ces cas limités, le Traitement est possible uniquement dans les conditions alternatives suivantes :

- La Personne concernée a donné son consentement ;
- La Personne concernée n'est pas en mesure de donner son consentement mais le Traitement est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de la Personne concernée ou une autre personne ;
- Le Traitement est requis dans le cadre de la médecine préventive ou d'un diagnostic médical par un professionnel de santé en vertu du droit national ;
- La Personne concernée a elle-même placé les Données sensibles dans le domaine public ;
- Le Traitement est essentiel aux fins d'intenter, d'exercer ou de défendre des actions en justice, à condition qu'il n'y ait pas lieu de supposer que la Personne concernée ait un intérêt légitime impérieux à faire en sorte que ces Données ne soient pas traitées ;
- Le Traitement est explicitement autorisé par la législation nationale.

### 2. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Sous-traitant :

Dans le cas où PARTNER INFORMATIQUE serait tenue à la demande de son Client de traiter des Données sensibles du Client, ce dernier et PARTNER INFORMATIQUE devront convenir de dispositions de sécurité particulières propres à la nature des Données traitées.

## ARTICLE 5. DUREE DE CONSERVATION

### 1. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit en tant que Responsable du Traitement :

PARTNER INFORMATIQUE s'engage à ne conserver les Données personnelles qu'il a collectées en qualité de Responsable du Traitement que pour la durée nécessaire à la réalisation de la Finalité prévue pour le Traitement.

### 2. Lorsqu'PARTNER INFORMATIQUE agit en tant que Sous-traitant :

Les Données Personnelles collectées dans le cadre des Prestations sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle entre PARTNER INFORMATIQUE et le Client.

En cas de cessation de toute relation contractuelle pour quelques causes que ce soient les Données sont anonymisées ou supprimées de manière irréversible.

### 3. Traitements ultérieurs

Conformément à la Législation en matière de protection des Données personnelles PARTNER INFORMATIQUE pourra réaliser des traitements ultérieurs compatibles avec la Finalité initiale du Traitement.

PARTNER INFORMATIQUE pourra utiliser les informations à sa disposition pour réaliser des études statistiques, pour améliorer ses services ou pour orienter la recherche et l'innovation dans le domaine de ses activités. Ainsi, dans ce but, certaines informations concernant la Personne concernée pourront être partagées et publiées, ce que la Personne concernée reconnaît et accepte. Il est précisé que ces informations seront pseudonymisées afin d'empêcher une personne tierce d'identifier la Personne concernée.

## ARTICLE 6. VIOLATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

---

### 1. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Responsable de Traitement :

Dans le cas où PARTNER INFORMATIQUE détermine qu'il y a eu un accès non autorisé ou illicite ou une utilisation ou une divulgation des Données à caractère personnel dont elle a la responsabilité, qu'ils soient potentiels ou effectifs, PARTNER INFORMATIQUE détermine si la violation doit être signalée à l'autorité de contrôle compétente conformément à sa procédure de gestion des violations de Données.

### 2. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Sous-traitant :

Dans le cas où PARTNER INFORMATIQUE estime qu'il y a un accès non autorisé ou illicite ou une utilisation ou une divulgation des Données à caractère personnel dont elle a la responsabilité, qu'ils soient potentiels ou effectifs, PARTNER INFORMATIQUE informe le Responsable de Traitement dans les délais appropriés. PARTNER INFORMATIQUE respecte tout accord convenu entre elle et le Responsable de traitement, en matière de violation des Données.

## ARTICLE 7. TRAITEMENT PAR DES TIERS

PARTNER INFORMATIQUE peut avoir recours à des Tiers pour ses besoins propres ou dans le cadre de prestations de services fournies à ses Clients.

### 1. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Responsable de Traitement :

Lorsque PARTNER INFORMATIQUE a recours à des Tiers, elle veille à ce que le Tiers :

- Mette en œuvre des procédures afin de s'assurer du respect des instructions fournies par PARTNER INFORMATIQUE, par lui-même et par ses prestataires sous-traitants ;
- Informe PARTNER INFORMATIQUE de toute demande de communication des Données personnelles de PARTNER INFORMATIQUE que le Tiers reçoit de la part d'un autre Tiers ;
- S'engage à ce que son personnel et ses prestataires sous-traitants se conforment à la législation applicable et participent à la signature d'un accord de confidentialité spécifique ;
- Mette en œuvre une procédure permettant d'informer PARTNER INFORMATIQUE des requêtes et plaintes des personnes concernées qu'elle peut recevoir dans le cadre du Traitement des Données à caractère personnel de PARTNER INFORMATIQUE ;
- Permette à PARTNER INFORMATIQUE d'effectuer des audits de protection des Données dans le cadre du Traitement des Données à caractère personnel ;
- S'engage à auditer régulièrement ses prestataires sous-traitants dans le cadre du Traitement des Données à caractère personnel ;
- Coopère avec PARTNER INFORMATIQUE pour évaluer et documenter la conformité du Traitement des Données à caractère personnel.

### 2. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Sous-traitant :

Le Client est informé et autorise PARTNER INFORMATIQUE à faire intervenir les Tiers listés en Annexe 4 de la Politique dans le cadre de la fourniture des Prestations.

Dans les cas où les Tiers réalisent un Traitement de Données Personnelles, PARTNER INFORMATIQUE doit obtenir desdits Tiers les mêmes garanties que dans le cas où elle agit comme Responsable de Traitement au point 1 du présent article.

PARTNER INFORMATIQUE s'engage à informer le Client en sa qualité de Responsable de Traitement de tout changement concernant l'ajout ou le remplacement de ces Tiers.

---

## ARTICLE 8. TRANSFERT DE DONNEES VERS DES PAYS TIERS

---

Les Transferts de Données à caractère personnel par PARTNER INFORMATIQUE agissant comme Responsable de Traitement ou comme Sous-Traitant vers un Tiers situé en dehors de l'Espace Économique Européen agissant comme Responsable de Traitement ou comme Sous-traitant sont encadrés par un accord de Traitement de Données ou par des dispositions spécifiques insérées dans le Contrat.

Les transferts de Données à caractère personnel de PARTNER INFORMATIQUE agissant comme Sous-traitant pour le compte d'un Client de PARTNER INFORMATIQUE vers un Tiers situé en dehors de l'Espace Économique Européen agissant comme Sous-traitant direct du Client sont réalisés sous la seule responsabilité du Client.

## ARTICLE 9. DROIT DES PERSONNES CONCERNEES

### 1. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Responsable de Traitement :

Les personnes concernées peuvent faire appliquer la présente Politique de protection des Données par PARTNER INFORMATIQUE.

Si les personnes concernées considèrent que PARTNER INFORMATIQUE a enfreint cette Politique il leur faudra suivre la procédure décrite dans le présent document.

En cas d'échec d'un règlement amiable du différend, les personnes concernées peuvent engager un recours juridictionnel.

### 2. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Sous-traitant :

Les personnes concernées exercent leurs droits concernant le Traitement de leurs Données à caractère personnel vis-à-vis des Clients de l'entreprise.

### 3. Droit d'opposition, d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement

Les personnes concernées disposent des droits suivants :

- Accéder aux Données qui les concernent et qui sont traitées par l'entreprise ;
- Demander la rectification, l'effacement, la suppression ou la limitation des Données à caractère personnel inexactes ou incomplètes les concernant et des Données à caractère personnel pour lesquelles l'objet du Traitement n'est plus légal ou adéquat ;
- S'opposer au Traitement de leurs Données à caractère personnel à tout moment, sauf si ledit Traitement est exigé par un texte législatif et à condition que la Personne concernée prouve qu'elle a un motif légitime lié à la particularité de la situation ;
- Recevoir ses Données à caractère personnel de façon structurée, communément utilisée et lisible par une machine, dans les cas où le Traitement repose sur le fondement d'un Contrat ou du consentement de la Personne concernée. Si le Traitement est fondé sur l'intérêt légitime du Responsable de Traitement ou sur une obligation légale, le droit à la portabilité ne sera pas obligatoire ;
- Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un Traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative.

### 4. Demandes d'informations remarques et plaintes

Si un utilisateur a des remarques ou des questions sur les présentes règles, il est possible de les faire parvenir à PARTNER INFORMATIQUE par courriel à l'adresse suivante : [dpo@partner-informatique.fr](mailto:dpo@partner-informatique.fr)

## ARTICLE 10. PROCEDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les personnes concernées devront présenter leurs plaintes suivant la présente procédure de traitement des plaintes.

PARTNER INFORMATIQUE s'engage à traiter ces plaintes dans des délais raisonnables et au plus tard dans le mois suivant la réception de la plainte.

Cette procédure s'appliquera également à la demande des personnes concernées d'exercer leurs droits d'accès, de mise à jour et de suppression de leurs Données à caractère personnel.

Pour les plaintes des personnes concernées vis-à-vis des Clients de PARTNER INFORMATIQUE, si une Personne concernée adresse une plainte directement à PARTNER INFORMATIQUE, celle-ci informera le Client au sujet de cette demande, communiquera au Client l'ensemble des informations pertinentes qu'elle recevra de la Personne concernée et indiquera expressément au Client que le traitement de cette plainte incombe au Client. Le Délégué à la protection des Données recevra la plainte et se chargera de communiquer la plainte aux services concernées au sein de PARTNER INFORMATIQUE afin de résoudre ladite plainte.

Pour toute information ou pour l'exercice de vos droits sur les traitements de vos Données personnelles réalisés par PARTNER INFORMATIQUE, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

Ou par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

PARTNER INFORMATIQUE  
À l'attention du Délégué à la protection des données  
49 rue Ambroise Paré  
71850 CHARNAY-LES-MACON

Ou par courriel :  
[dpo@partner-informatique.fr](mailto:dpo@partner-informatique.fr)

## ARTICLE 11. RESPECT DE LA VIE PRIVEE PAR DEFAUT

---

PARTNER INFORMATIQUE adopte des restrictions en matière de protection des Données au début de tout nouveau projet, afin d'assurer le respect de la vie privée des personnes concernée dès la conception d'un produit ou d'un service.

Les principes et obligations de la présente Politique seront intégrés dès la conception d'un projet.

Afin d'assurer le respect de la vie privée dès la conception et par défaut, PARTNER INFORMATIQUE veille à :

- Intégrer les restrictions en matière de protection des Données dès la phase de conception ;
- Anticiper les restrictions en matière de protection des Données et intégrer ces Données dans la phase de conception de tout projet ;
- Veiller à ce que les restrictions en matière de respect de la vie privée soient prises en compte dès le début des projets ;
- Veiller à ce que l'engagement de protection des Données d'un projet soit clairement défini et identifié pour faciliter l'évaluation de la conformité et assurer une entière transparence vis-à-vis des personnes concernées ;
- Veiller à ce que les restrictions en matière de respect de la vie privée soient respectées tout au long du cycle de vie du produit ou système ou de la durée de conservation des Données à caractère personnel.



## ARTICLE 12. ANALYSE D'IMPACT

### 1. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Responsable de Traitement :

PARTNER INFORMATIQUE contrôle la conformité du Traitement des Données vis-à-vis des réglementations en vigueur.

Pour ce faire, PARTNER INFORMATIQUE pourra mettre en œuvre dans certains cas spécifiques une étude d'impact sur la vie privée afin :

- D'identifier les traitements qui présentent un risque particulier pour la protection des Données personnelles ;
- D'évaluer le niveau de conformité des traitements qu'elle met en œuvre ;
- De décider des mesures correctives à mettre en œuvre afin de veiller à ce que les Données personnelles soient traitées conformément aux réglementations en vigueur.

### 2. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Sous-traitant :

PARTNER INFORMATIQUE peut se voir demander par ses Clients de coopérer et de fournir des informations pertinentes pour permettre de réaliser cette étude d'impact sur la vie privée.

PARTNER INFORMATIQUE veille à fournir à ses Clients toutes les informations pertinentes qu'elle détient tout en rappelant à ses Clients que ce sont eux qui sont responsables de la bonne réalisation desdites études d'impact.

## ARTICLE 13. REGISTRE DU TRAITEMENT DES DONNEES

---

PARTNER INFORMATIQUE s'engage à tenir un registre de ses activités de Traitement en tant que Responsable de Traitement et en tant que Sous-traitant.

PARTNER INFORMATIQUE a la responsabilité de s'assurer que tout nouveau Traitement est consigné dans le registre avec les informations pertinentes concernant le contexte du traitement.

## ARTICLE 14. COOPERATION AVEC LES AUTORITES DE CONTROLE

---

PARTNER INFORMATIQUE s'engage à maintenir de bonnes relations avec les autorités de protection des Données. Pour ce faire, PARTNER INFORMATIQUE coopérera avec et acceptera d'être audité par les autorités de protection des Données et de suivre leurs conseils sur des affaires dont ces autorités pourraient avoir connaissance.

## ARTICLE 15. FORMATION

---

PARTNER INFORMATIQUE s'engage à adopter un programme de formation à la protection des Données à caractère personnel dont l'objectif est de veiller à ce que les employés de PARTNER INFORMATIQUE connaissent les principes et procédures définies par la présente Politique de protection des Données.

La formation a pour but de fournir aux employés de l'entreprise :

- Des connaissances de base communes concernant les principes applicables lors du Traitement de Données à caractère personnel ;
- Une bonne compréhension des procédures existantes et le moment où, et la façon dont elles s'appliquent.

La formation est suivie par tous les employés de PARTNER INFORMATIQUE.

La formation est dispensée en ligne ou au cours d'une conférence.

## ARTICLE 16. AUDIT

---

### 1. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Responsable de Traitement :

PARTNER INFORMATIQUE s'engage à mettre en place les mesures organisationnelles et techniques pour le suivi des engagements de la présente Politique de protection des données.

### 2. Lorsque PARTNER INFORMATIQUE agit comme Sous-Traitant :

PARTNER INFORMATIQUE met à la disposition du Responsable de Traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Responsable de Traitement ou un autre auditeur qu'il aura mandaté, et contribuer à ces audits. Le Responsable de Traitement pourra procéder à ses frais à un audit des mesures de protection des Données Personnelles prises par PARTNER INFORMATIQUE.

Le Responsable de Traitement devra informer PARTNER INFORMATIQUE par écrit de son intention de réaliser un audit et du choix de l'auditeur en respectant un préavis de quinze (15) jours.

Cet audit pourra être réalisé par une structure interne du Responsable de Traitement ou un cabinet externe indépendant, étant précisé que ce dernier ne devra pas exercer une activité concurrente de celle de PARTNER INFORMATIQUE ou être en lien avec l'un des concurrents de PARTNER INFORMATIQUE.

PARTNER INFORMATIQUE pourra, s'il justifie de raisons objectives concernant les garanties d'indépendance et d'impartialité de l'auditeur sélectionné, refuser que l'audit soit effectué par ce tiers.

## Annexe 1

### Prestations délivrées par PARTNER INFORMATIQUE :

- Intégration de systèmes et matériels informatique
- Intégration de logiciels de gestion et ERP
- Editeur de logiciels pour les métiers du funéraire
- Développement de logiciels spécifiques
- Hébergement

## Annexe 2

### Finalités principales des traitements mis en œuvre par PARTNER INFORMATIQUE

- Permettre aux personnes concernées de demander des informations sur PARTNER INFORMATIQUE et ses services ;
- Permettre une utilisation interactive et personnalisée du site internet ;
- Cerner les besoins pour fournir des services mieux adaptés ;
- Permettre l'ouverture et la gestion d'un compte ;
- Permettre la gestion des activités marketing de PARTNER INFORMATIQUE ;
- Traiter des candidatures ;
- Réaliser des statistiques sur les consommations de ses Clients et toute autre Finalité en lien avec l'activité d'PARTNER INFORMATIQUE.

## Annexe 3

### Actions valant instructions :

- Ouverture de tickets,
- Compte rendu de comité de pilotage
- Manipulation des outils mis à dispositions

## Annexe 4

### Tiers intervenant dans la fourniture des Prestations

- La liste des tiers étant évolutives, nous contacter par mail à l'adresse [dpo@partner-informatique.fr](mailto:dpo@partner-informatique.fr) afin de vous transmettre le tiers concerné en fonction du service souscrit

## Annexe 5

### Dispositions particulières site internet PARTNER INFORMATIQUE Données personnelles et cookies

#### Objectifs du traitement de vos Données Personnelles (« Finalités »)

Les données personnelles vous concernant collectées sur le site PARTNER INFORMATIQUE font l'objet d'un traitement informatique dont les objectifs sont les suivants :

- Suivre et satisfaire vos commandes lorsque celles-ci sont effectuées sur le site ;
- Suivre l'exécution des Prestations,
- Vous envoyer des messages publicitaires ou de prospection commerciale, à condition que vous ayez donné votre accord
- Élaborer des statistiques et des mesures de fréquentation du site
- Assurer la sécurité du site, de l'accès à vos données personnelles, et détecter d'éventuelles tentatives d'intrusion informatique

#### Caractère obligatoire de la collecte de certaines données

Sur le site internet PARTNER INFORMATIQUE, certaines informations collectées sont obligatoires pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus, d'autres sont facultatives. Vous êtes systématiquement informé du caractère obligatoire ou facultatif d'une information, lors de sa collecte, grâce à un astérisque indiqué sur chaque champ de formulaire concerné.

Si vous ne renseignez pas certains champs obligatoires, vous ne pourrez créer votre compte client indispensable pour commander des produits.

#### Destinataires de vos données personnelles

Les données personnelles vous concernant qui sont collectées sur ce site sont exclusivement destinées à l'usage d'PARTNER INFORMATIQUE.

Elles sont néanmoins susceptibles d'être transmises à des sociétés prestataires auxquelles PARTNER INFORMATIQUE fait appel dans le cadre de l'exécution des prestations liées à son activité comme au site, comme par exemple l'exploitation informatique du site, l'envoi de notre Newsletter, la gestion, le traitement et le paiement de vos commandes.

#### Transferts de vos données personnelles hors de l'Union Européenne

Aucune de vos données personnelles n'est transférée hors de l'Union Européenne.

#### Nature des données personnelles collectées

Les données personnelles que nous sommes susceptibles de collecter lorsque vous naviguez sur le site PARTNER INFORMATIQUE sont :

- des données nominatives de base, telles que vos noms et prénoms, votre adresse, votre adresse e-mail, vos numéros de téléphone,

- des données techniques de connexion et de navigation, telles que l'adresse IP de votre terminal, la date & l'heure de votre connexion, les pages visitées, les caractéristiques de votre navigateur (type, langue, etc.) et de votre terminal (type, résolution, etc.), les cookies,
- des données de comportement, telles que vos historiques d'achat.
- des données de localisation géographique (géolocalisation),

### **A quel moment vos données personnelles sont-elles collectées ?**

Vos données personnelles sont susceptibles d'être collectées par PARTNER INFORMATIQUE lorsque :

- vous naviguez sur les pages du site,
- vous créez votre compte client (rubrique « Mon compte »),
- vous effectuez une commande en ligne,